



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E)

Vous **souhaitez évoluer** dans votre carrière ?

Vous réfléchissez à **obtenir la reconnaissance** de votre expérience professionnelle par un titre certifiant CMA France* ?



PRÉ-REQUIS

Avoir une ou plusieurs expériences en lien avec la certification visée.

Obtenir la recevabilité de son dossier - Livret 1



OBJECTIFS

- Répondre à un besoin de reconnaissance personnelle
- Se repositionner sur le marché de l'emploi
- Concrétiser un projet de création d'entreprise
- Répondre aux exigences du règlement d'un concours ou des conditions spécifiques de recrutement
- Obtenir un allègement de parcours de formation

La VAE peut vous permettre de valoriser votre savoir-faire en faisant reconnaître vos acquis et vos compétences par l'obtention.



DÉBOUCHÉS ET SUITE DE PARCOURS

- Créer une entreprise
- Accéder à une formation supérieure
- Evoluer professionnellement
- Passer un concours

Equivalence et passerelles en fonction du titre certifiant CMA France (nous consulter)



TARIF

1 900 € nets de taxes
pour une durée de 24 heures
frais de jury inclus

La VAE peut être financée par :

- le CPF (Compte Personnel Formation) éligible au CPF code 200
- le plan de développement compétences
- France Travail
- les OPCO



DURÉE

24 heures

Conformément au décret du 28 décembre 2023, le congé VAE ne peut excéder 48 heures.



PUBLIC

Chef d'entreprise
Conjoint collaborateur
Salarié
Demandeurs d'emploi
Profession libérale

* Certificat Technique des Métiers
Brevet Technique des Métiers/Supérieur
Brevet de Maîtrise
Adjoint Dirigeant d'Entreprise Artisanale



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Avant :

- Une présentation de la procédure VAE
- Une analyse approfondie de vos besoins et de votre parcours
- Des conseils pour monter votre demande de financement
- Analyse et établissement de la demande de recevabilité

Pendant :

- Un accompagnement individuel et personnalisé sur 24h maximum
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul et expliciter votre expérience
- Un accompagnateur VAE présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches.

Après :

- Préparation avant le passage devant le jury



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Au cours de l'accompagnement

Evaluation du niveau de réalisation des différentes phases et objectifs de la VAE

En fin d'accompagnement, passage devant le jury qui se prononce sur :

- La non-attribution du titre
- La validation totale du titre
- La validation partielle pour uniquement certains blocs de compétences



LES + DE LA FORMATION

- Des accompagnateurs VAE habilités CMA France
- Un réseau d'experts, de partenaires et d'entreprises



CONTENU ET PROCESSUS D'ACCOMPAGNEMENT

1 RECEVABILITÉ : LIVRET 1

Le dossier de recevabilité est à retirer auprès de l'accompagnateur VAE de la CMA. L'examen de la recevabilité permet de vérifier que vous possédez les prérequis pour engager une démarche de VAE. Vous bénéficierez d'une étude personnalisée de votre demande. Elle permettra de construire avec vous le parcours le plus adapté (les étapes, le calendrier prévisionnel, le cas échéant une formation si besoin) pour obtenir la certification visée.

2 DOSSIER DE PREUVES : LIVRET 2

Vous devez apporter la preuve que cette expérience vous a permis de développer les compétences correspondant à celles requises par le titre professionnel ou le diplôme que vous demandez. Vous décrierez vos activités et analyserez votre pratique professionnelle. Afin de vous aider, vous prendrez appui sur un accompagnateur VAE. Il vous aidera à analyser, à formaliser et à rendre lisible votre expérience au travers des preuves à apporter.

3 VALIDATION DES ACQUIS

Le jury, après examen de votre dossier de preuves et un entretien avec vous, se prononce et vous notifie sur la validation totale, partielle ou la non validation de votre titre. En cas de validation partielle, les blocs de compétences manquants pourront s'acquérir par la formation ou en complétant votre expérience professionnelle.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Accompagnement possible tout au long de l'année



ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'un handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.



www.urmapaysdelaloire.fr/accessibilite-handicap

CONTACTEZ-NOUS !

artisanatpaysdelaloire.fr



bilan-vae@artisanatpaysdelaloire.fr

Pour prendre RDV avec le référent CMA de votre département :

CMA Loire-atlantique
Maine-et-Loire et CMA Vendée

02 51 13 83 85

CMA Mayenne

02 43 49 88 88

CMA Sarthe

02 43 74 53 61